

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP
UFF OBLIGATIONS 2-3
(FR0012198885, FR0012158830 et FR0013323094)**

Nous vous informons que SCHELCHER PRINCE GESTION, société de gestion de ce FCP, a décidé de procéder aux modifications suivantes :

Modification des souscripteurs concernés :

Pour les catégories de part « V » (code ISIN : FR0012198885) et « C » (code ISIN : FR0012158830), les souscripteurs concernés sont modifiés comme suit :

Catégories de parts	Avant	Après
Parts V	Personnes morales uniquement / Entreprises	Tous souscripteurs
Parts C	Personnes morales uniquement / Entreprises	Tous souscripteurs

Ajustement des rubriques Objectif de gestion, Indicateur de référence et commission de surperformance :

Les rubriques Objectif de gestion, Indicateur de référence et commission de surperformance sont ajustées comme suit :

Rubriques	Avant	Après
Objectif de gestion	L'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3%, sur la durée de placement recommandée, via la gestion d'un portefeuille d'obligations libellés en euro.	L'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3% pour la part I, l'€STR capitalisé + 2,39% pour la part V et l'€STR capitalisé + 1,74% pour la part C , sur la durée de placement recommandée, via la gestion d'un portefeuille d'obligations libellés en euro.
Indicateur de référence :	L'indice de référence de l'OPCVM est l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3%	L'indice de référence de l'OPCVM est : - l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3% pour la part I, - l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 2,39% pour la part V - l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 1,74% pour la part C
Commission de surperformance	30 % TTC l'an de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice €STR (OIS-Ester) capitalisé +3%	30 % TTC l'an de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice €STR (OIS-Ester) capitalisé +3% pour la part I, l'€STR capitalisé + 2,39% pour la part V et l'€STR capitalisé + 1,74% pour la part C.

Absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité :

Nous attirons votre attention sur l'absence d'introduction de mécanisme de Gates sur ce FCP. A ce titre, un avertissement-type est inséré dans le prospectus visant à mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles.

Changement de classification SFDR : règlement 2019/2088 de l'UE concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure »):

Le FCP qui est à ce jour classé « article 6 » selon le Règlement Disclosure sera désormais classé « article 8 » selon ledit Règlement. Néanmoins, l'analyse des aspects ESG et la notation du risque de durabilité décrits dans le prospectus du FCP ne sont pas des approches significativement engageantes au sens de la doctrine AMF 2020-03.

Ces modifications, qui ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers, entrent en vigueur à compter du 9 mai 2023 et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre FCP en termes de profil de rendement/risque).

Le prospectus de ce FCP vous sera adressé dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32, avenue d'Iéna – 75783 PARIS Cedex 16.

Dans le prolongement de cette opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clés (DIC) du Fonds dans lequel vous investissez ou allez investir.